

# Commune de ECURIE

## Travaux d'assainissement collectif

*Rues de la Chapelle, de l'Eglise, de Thélus, de la Couture aux Buissons,  
des Meuniers, de Roclinourt, ruelle de Clabaut, impasse des Ablais,  
résidence la Couturelle et allée des Thuyas*

**Réunion publique**  
**Le 25 juin 2024**

# Sommaire

## I) Programmation pluriannuelle des travaux d'assainissement à ECURIE

- **Historique du choix de l'assainissement collectif**
- **Calendrier prévisionnel par tranche de travaux**
- **Montant de l'opération**

## II) Présentation de la tranche de travaux 2024/2025 – Création du réseau de collecte des eaux usées

- **Emprise des travaux**
- **Intervenants / organisation**
- **Objet des travaux**
- **Impact aux usagers**
  - **Travaux en domaine public**
  - **Obligation réglementaire de raccordement**
  - **Enquête de branchement**
  - **Travaux en domaine privé**
  - **Aides financières**
  - **Evolution de la facture d'eau et d'assainissement**

# I) Programmation pluriannuelle des travaux d'assainissement

## Pourquoi l'assainissement collectif à Ecurie ?

### 1/ Après intégration à la CUA, compétente en matière d'assainissement : réaffirmation de l'orientation en assainissement collectif en 2018

Présentation en Bureau Communautaire en février 2018 pour passage en assainissement collectif des communes concernées par le schéma de desserte :

**Neuille St Vaast → Ecurie → Roclincourt → Saint-Laurent-Blangy**

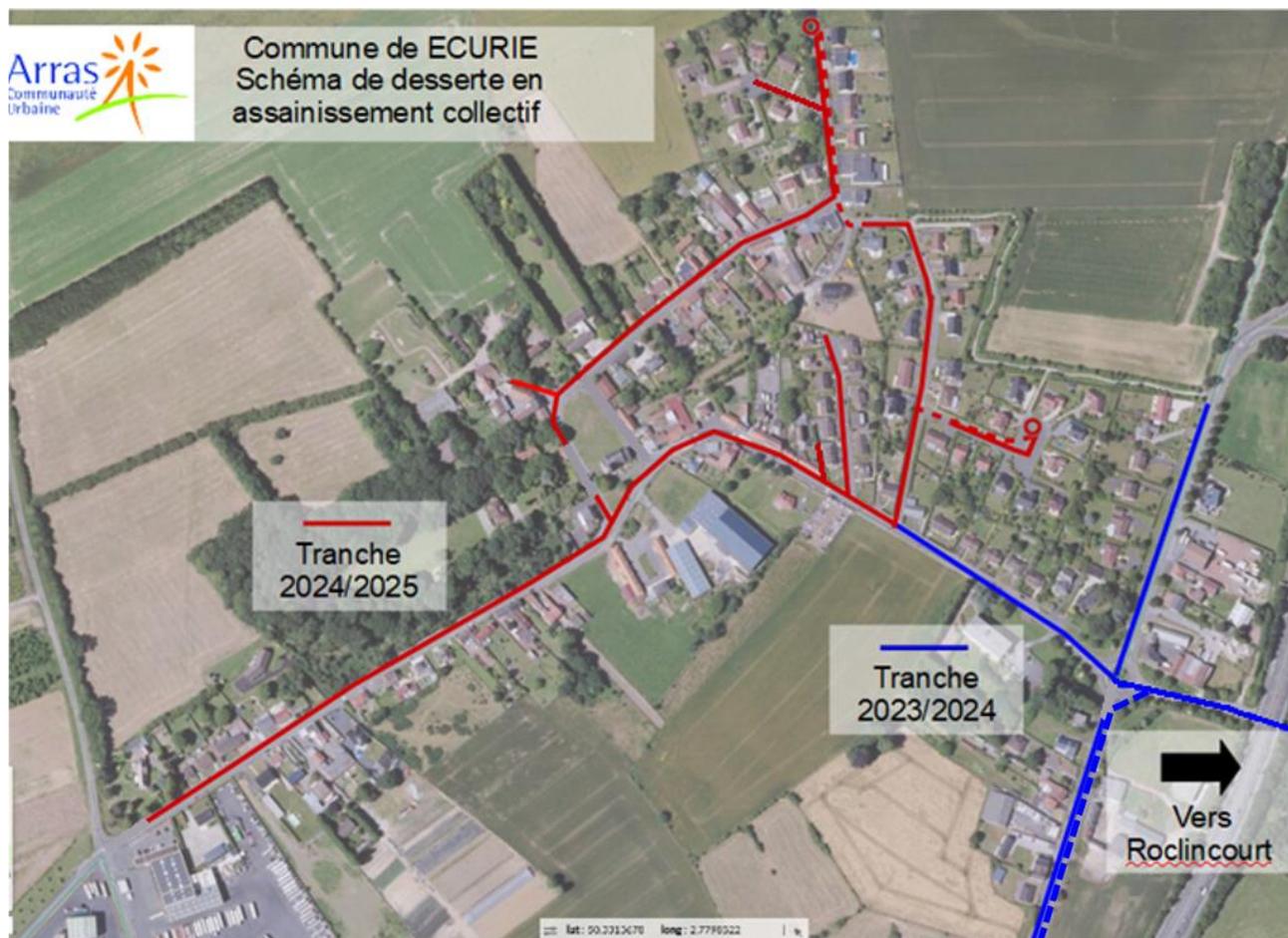
### 2/ Zonage d'assainissement

- Révision du zonage d'assainissement effectué en 2022/2023
- Après enquête publique → Passage du zonage de la commune en **Assainissement Collectif**

*Le zonage d'assainissement répond à une obligation réglementaire fixée par l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales*



# I) Programmation pluriannuelle des travaux d'assainissement

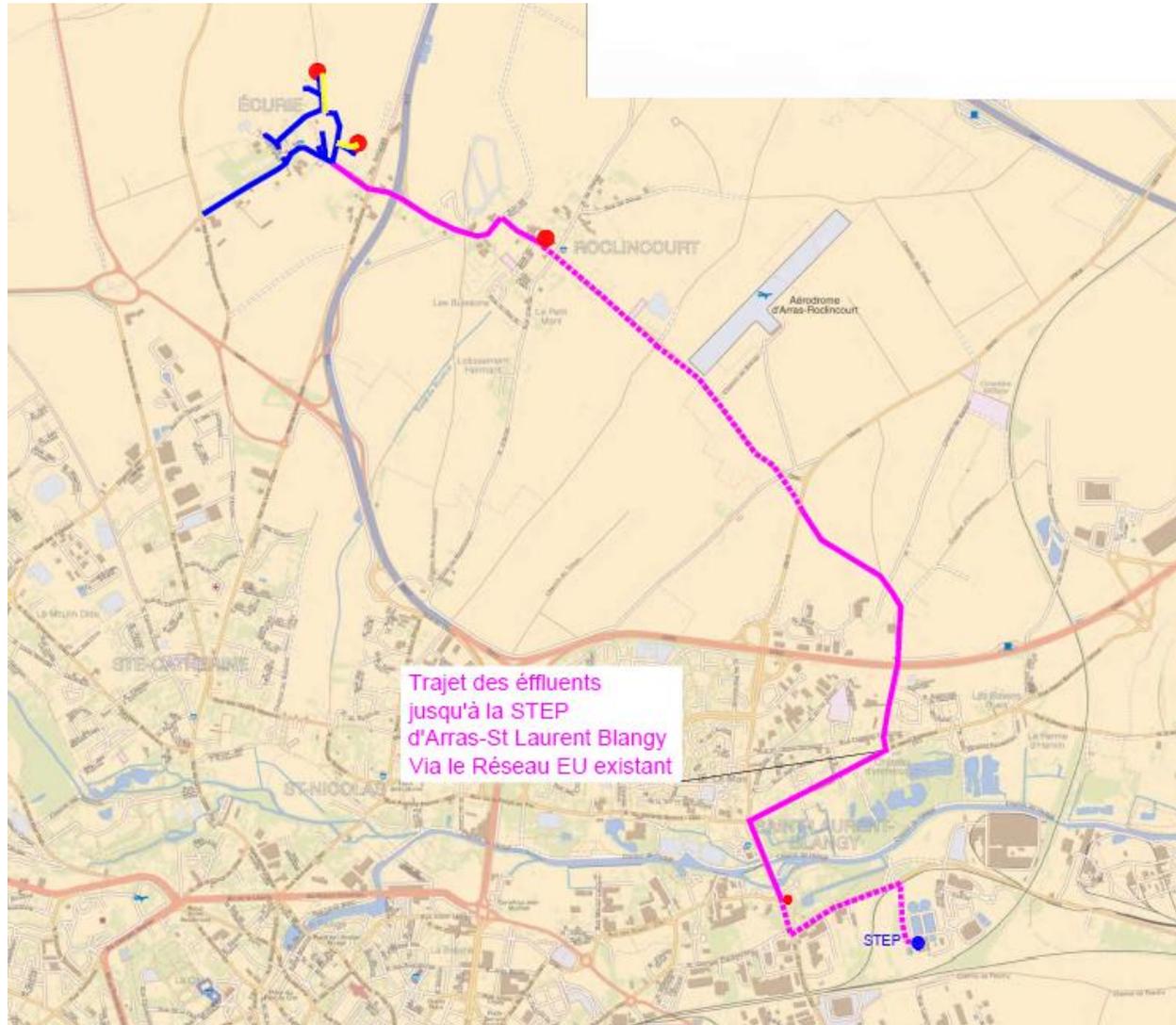


Commune de ECURIE  
Travaux Assainissement  
Création d'un réseau de collecte des eaux usées  
Programmation/Réalisation

Rues	Année de programmation	Nbre de Branchements projetés à créer	Longueur de réseau EU projetée (ml)		Nbre postes de refoulement réalisés	Coût estimé € HT	Coût global estimé par opération € HT	Subvention estimée / opération € (hors avance)	Coût final à charge de la CUA
			Gravitaire ø200	Refoulement					
			PROGRAMMATION						
Rue de Roclincourt (1ère tranche) - Jusqu'au croisement avec la rue des Meuniers	2023	9	220	0	0	110 000 €	110 000 €	15 750 €	94 250 €
Route Nationale	2024	11	235	0	0	120 000 €	1 290 000 €	236 250 €	1 053 750 €
Rue de Roclincourt (2ème tranche) - jusqu'à la rue de l'Eglise	2024	16	280	0	0	140 000 €			
Rue de la Chapelle	2024	29	440	0	0	230 000 €			
Rue de l'Eglise	2024	1	50	0	0	30 000 €			
Ruelle de Clabaut	2024	2	70	0	0	40 000 €			
Rue de Thélus	2024	25	280	0	0	160 000 €			
Rue de la Couture aux Buissons et Impasse des Ablais	2024	14	200	125	1	200 000 €			
Rue des Meuniers	2024	25	400	100	1	290 000 €			
Résidence la Couturelle	2024	12	120	0	0	80 000 €			
<b>TOTAUX</b>		<b>144</b>	<b>2 295</b>	<b>225</b>	<b>2</b>	<b>1 400 000 €</b>	<b>1 400 000 €</b>	<b>252 000 €</b>	<b>1 148 000 €</b>

**Montant total de travaux d'assainissement pour Ecurie estimé à 1 415 000 € HT, soit 1 700 000 € TTC**

# Quel sera le parcours des eaux usées depuis votre commune vers la station d'épuration de Saint-Laurent-Blangy ?

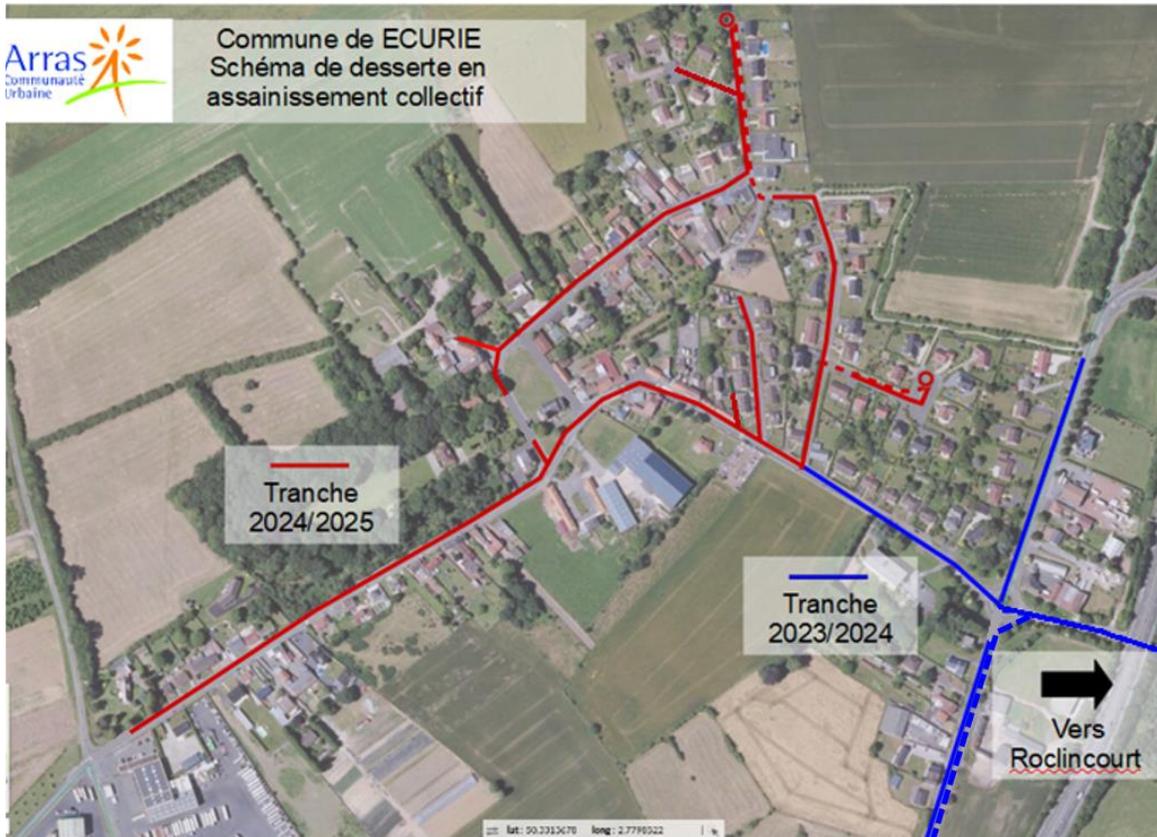


## II) Présentation de la tranche de travaux 2024 / 2025 – Création du réseau de collecte des eaux usées

- **Emprise des travaux**
- **Intervenants / organisation**
- **Objet des travaux**
- **Impact aux usagers**
  - **Travaux en domaine public**
  - **Obligation réglementaire de raccordement**
  - **Enquête de branchement**
  - **Travaux en domaine privé**
  - **Aides financières**
  - **Evolution de la facture d'eau et d'assainissement**

## II) Présentation de la tranche de travaux 2024 / 2025

- Emprise des travaux



### Les rues concernées sont les suivantes :

- Rue de Roclincourt
- Résidence la Couturelle
- Allée des Thuyas
- Rue de la Chapelle
- Rue de l'Eglise
- Ruelle de Clabaut
- Rue de Thélus
- Rue de la Couture aux Buissons
- Rue des Meuniers
- Impasse des Ablais

### Soit :

- **2000 ml** de canalisations publiques principales de collecte des eaux usées
- **2 stations de pompage** à créer Imp. des Ablais et rue des Meuniers
- **315 ml** de canalisations de refoulement
- **127 logements** à desservir

## II) Présentation de la tranche de travaux 2024 / 2025

- **Intervenants / organisation**

- ❑ Les travaux d'assainissement seront réalisés par une entreprise retenue par la Communauté Urbaine d'Arras, après consultation dans le cadre d'un marché public de travaux (appel d'offres)

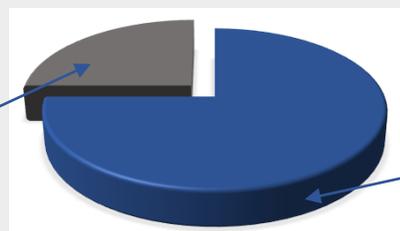
### Les acteurs de ce chantier seront :

- Maîtrise d'ouvrage : Communauté Urbaine d'Arras
- Maîtrise d'œuvre : Communauté Urbaine d'Arras – Service d'assainissement
- Entreprise de travaux désignée après appel d'offres public : Groupement EHTP et EUROVIA
- Coordonnateur Sécurité Protection de la Santé : DEKRA – Agence de St-Laurent-Blangy
- Exploitant : VEOLIA – Société des Eaux du Grand Arras



Montant des travaux = 1 260 000€ TTC

### Financement :



## II) Présentation de la tranche de travaux 2024 / 2025

- **Objet des travaux**

Création d'un réseau  
gravitaire de collecte  
des eaux usées

Création d'une boîte  
de branchement au  
réseau d'eaux usées  
pour chaque logement

Création de deux  
stations de pompage :  
Imp. des Ablais  
Rue des Meuniers

2000 ml de réseau de collecte de  
200 mm de diamètre



25/06/2024

127 boîtes à créer (1 par logement)



Réunion publique – Commune de Ecurie

2 stations enterrées comprenant 2 pompes



## II) Présentation de la tranche de travaux 2024 / 2025

- Impacts aux usagers – travaux en domaine public

- Pose un collecteur d'eaux usées dans la rue
- Installation d'un branchement constitué d'une boîte pour chaque immeuble, en limite de domaine public/privé



- Les contraintes liées aux travaux : circulation maintenue en alternat ou route barrée (selon les rues)
- Démarrage des travaux en agglomération à compter du 29 juillet 2024
- Fin des travaux (hors aléas et intempéries) = avril 2025

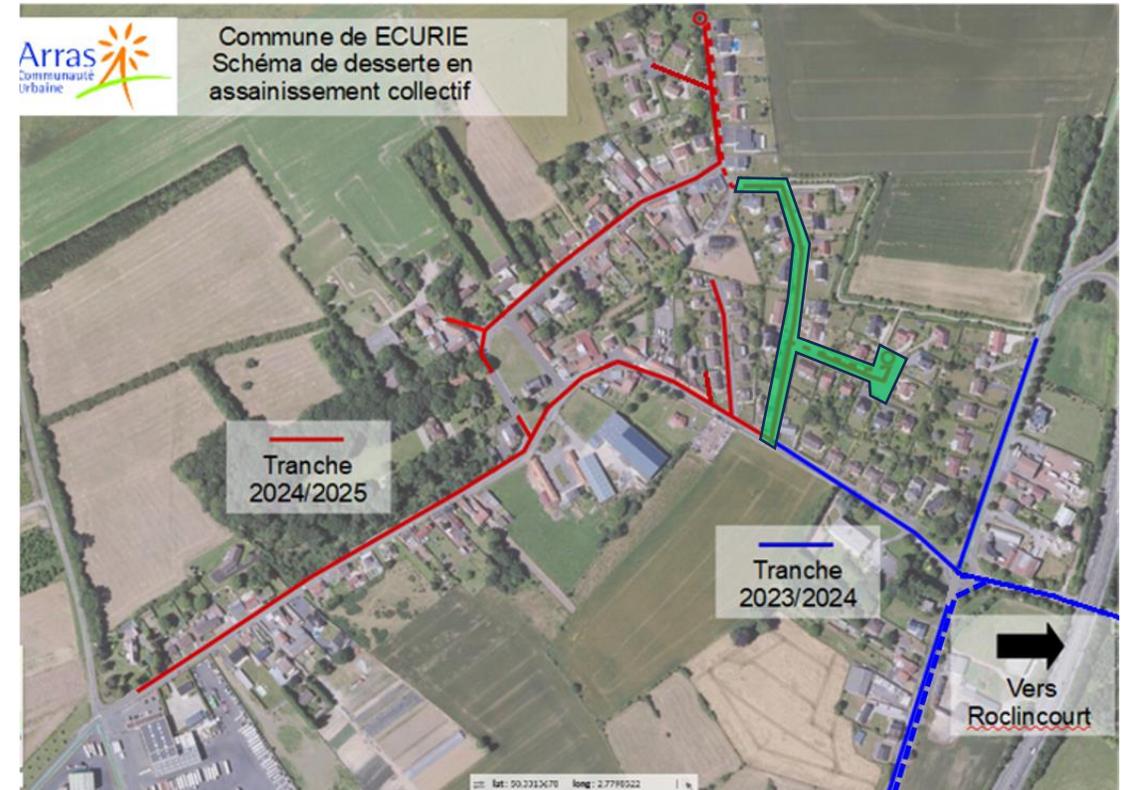


## II) Présentation de la tranche de travaux 2024 / 2025

- Planning prévisionnel

- Planning prévisionnel :

- Rue des Meuniers : du 29 juillet au 24 septembre
- Rues de Roclincourt et de la Chapelle : du 23 septembre 2024 au 20 janvier 2025
- Impasse des Ablais, rue de la Couture aux Buissons, rue de Thélus, rue de l'Église, ruelle de Clabaut : du 20 janvier au 14 mars 2025
- Résidence la Couturelle et allée des Thuyas : du 10 mars au 2 avril 2025

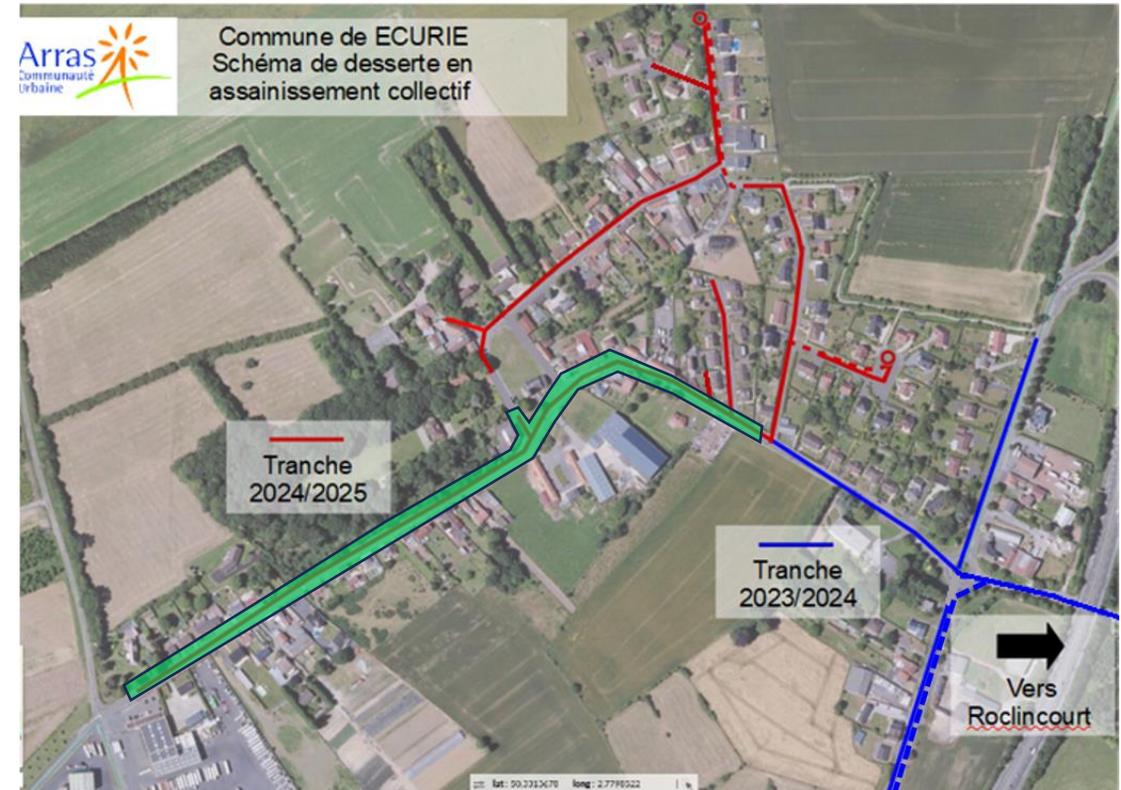


## II) Présentation de la tranche de travaux 2024 / 2025

- Planning prévisionnel

- Planning prévisionnel :

- Rue des Meuniers : du 29 juillet au 24 septembre
- Rues de Roclincourt et de la Chapelle : du 23 septembre 2024 au 20 janvier 2025
- Impasse des Ablais, rue de la Couture aux Buissons, rue de Thélus, rue de l'Église, ruelle de Clabaut : du 20 janvier au 14 mars 2025
- Résidence la Couturelle et allée des Thuyas : du 10 mars au 2 avril 2025

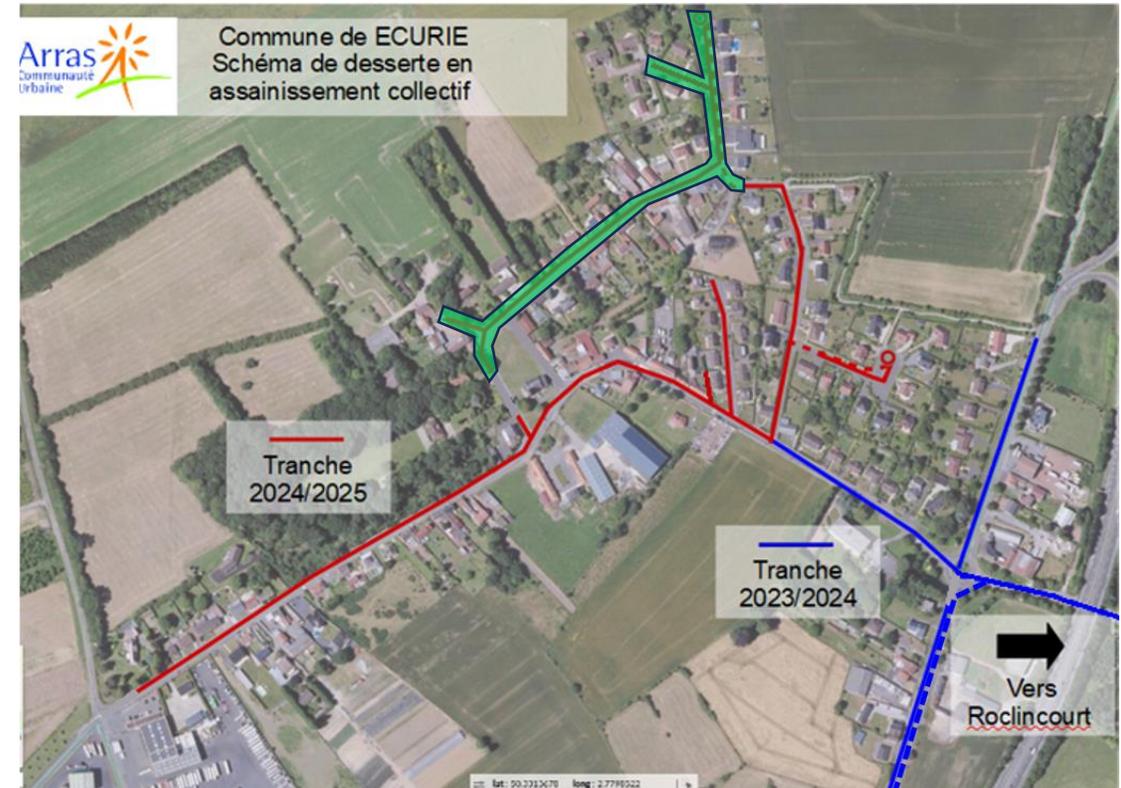


## II) Présentation de la tranche de travaux 2024 / 2025

- Planning prévisionnel

- Planning prévisionnel :

- Rue des Meuniers : du 29 juillet au 24 septembre
- Rues de Roclincourt et de la Chapelle : du 23 septembre 2024 au 20 janvier 2025
- Impasse des Ablais, rue de la Couture aux Buissons, rue de Thélus, rue de l'Église, ruelle de Clabaut : du 20 janvier au 14 mars 2025
- Résidence la Couturelle et allée des Thuyas : du 10 mars au 2 avril 2025

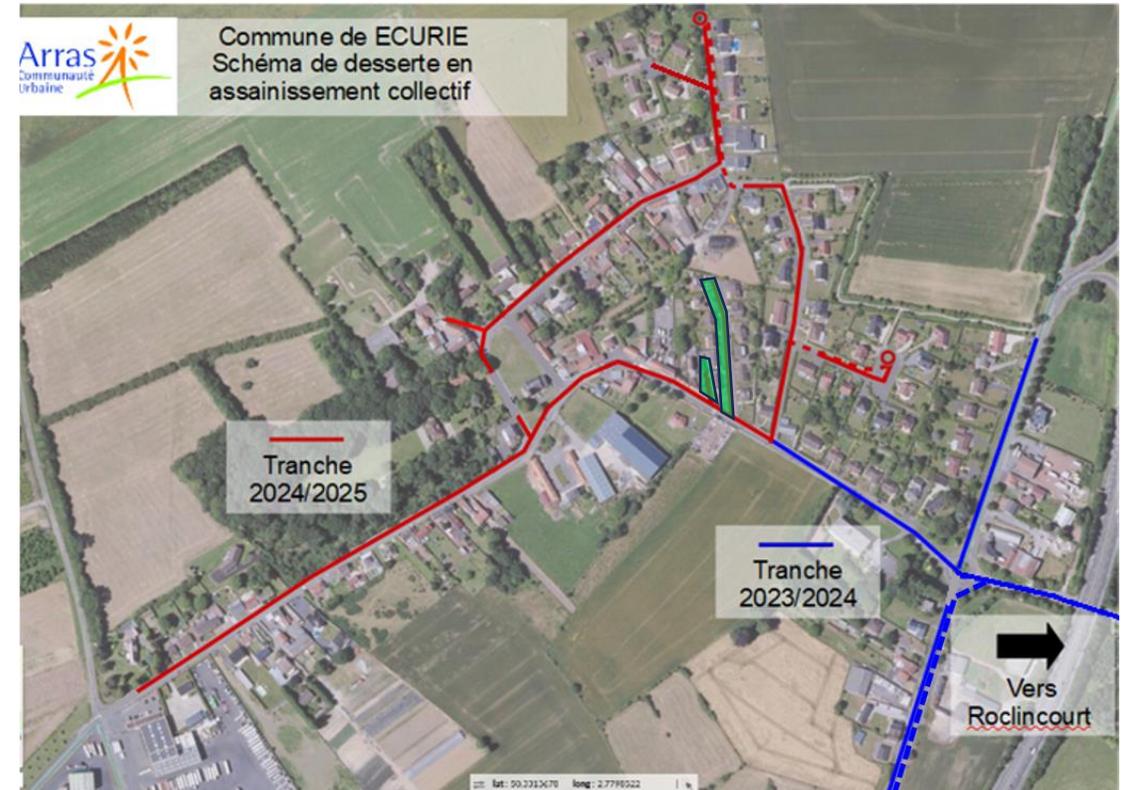


## II) Présentation de la tranche de travaux 2024 / 2025

- Planning prévisionnel

- Planning prévisionnel :

- Rue des Meuniers : du 29 juillet au 24 septembre
- Rues de Roclincourt et de la Chapelle : du 23 septembre 2024 au 20 janvier 2025
- Impasse des Ablais, rue de la Couture aux Buissons, rue de Thélus, rue de l'Église, ruelle de Clabaut : du 20 janvier au 14 mars 2025
- Résidence la Couturelle et allée des Thuyas : du 10 mars au 2 avril 2025



## II) Présentation de la tranche de travaux 2024 / 2025

- **Impacts aux usagers – obligation réglementaire de raccordement**

- A l'issue des travaux exécutés en domaine public, les propriétaires concernés disposent d'un **déla**i de deux ans pour raccorder leurs habitations à la boîte de branchement posée devant l'immeuble.

### Code de la Santé Publique

**Art. L. 1331-1 :** « *Le raccordement des immeubles aux réseaux publics de collecte disposés pour recevoir les eaux usées domestiques et établis sous la voie publique [...] est obligatoire dans le délai de deux ans à compter de la mise en service du réseau public de collecte.* »

**Art. L. 1331-4 :** « *Les ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement sont à la charge exclusive des propriétaires [...]* »

**Art. L. 1331-5 :** « *Dès l'établissement du branchement, les fosses et autres installations de même nature sont mises hors d'état de servir ou de créer des nuisances à venir, par les soins et aux frais du propriétaire.* »

**Art. L. 1331-8 :** « *Tant que le propriétaire ne s'est pas conformé aux obligations [...], il est astreint au paiement d'une somme au moins équivalente à la redevance qu'il aurait payée [...] et qui peut être majorée [...] dans la limite de 400%»*



## II) Présentation de la tranche de travaux 2024 /2025

- **Impacts aux usagers – obligation réglementaire de raccordement**

- Le coût du branchement, en domaine public, supporté par les propriétaires des immeubles existants est fixé forfaitairement, par délibération, à **654 €\* , payable en trois annuités de 218 €** (2025, 2026, 2027).

(\* ) Ce coût est de 1 200 € pour les terrains nus, payable en trois annuités de 400 €

### Code de la Santé Publique

Art. L. 1331-2 : « La Collectivité est autorisée à se faire rembourser par les propriétaires intéressés tout ou partie des dépenses entraînées par ces travaux [...] suivant des modalités à fixer par délibération [...] . »

### Pour information :

- Coût moyen réel de création d'un branchement public au réseau d'assainissement = 2 500 € TTC
- La participation forfaitaire représente donc **environ un quart** de ce coût moyen.

N.B. : Participation forfaitaire à 654 € non actualisée depuis 2003



## II) Présentation de la tranche de travaux 2024 / 2025

- **Impacts aux usagers – enquête branchement**

- ❑ Une enquête branchement pour chaque logement est en cours depuis février 2024.
- ❑ L'enquête vise à positionner au mieux la boîte de branchement devant chaque logement et d'en préciser la profondeur souhaitée.
- ❑ Les usagers n'ayant pas encore répondu devront rapidement prendre rendez-vous avec le service Enquêtes de la Société des Eaux du Grand Arras – VEOLIA – 03.21.22.77.42



Localisation par le technicien de l'emplacement du branchement et mention de la profondeur souhaitée

25/06/2024



Réalisation du branchement en domaine public



Boîte de branchement posée avant réfection du trottoir

## II) Présentation de la tranche de travaux 2024 / 2025

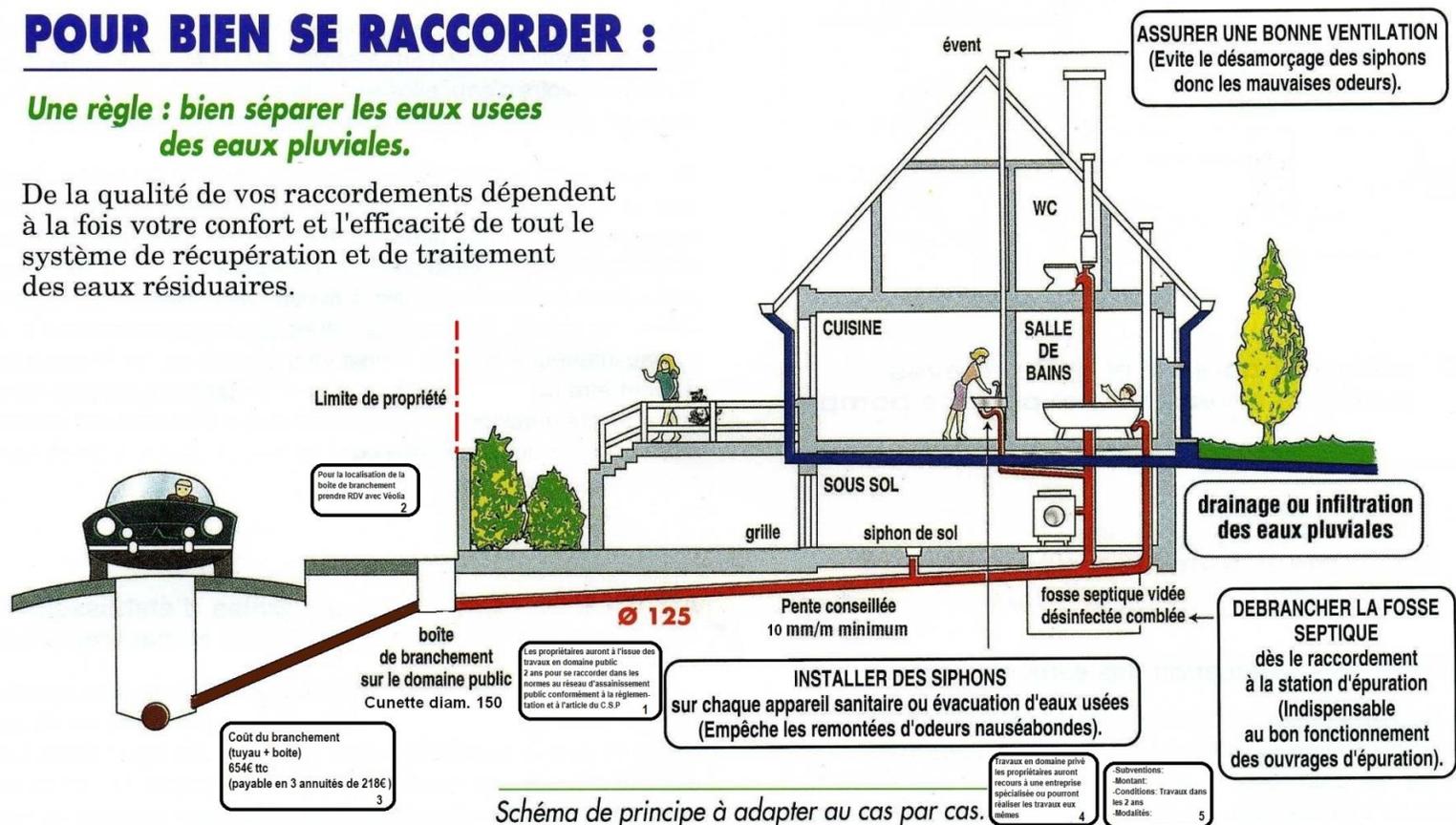
- Impacts aux usagers – travaux en domaine privé (1/3)**

❑ Pour les travaux en domaine privé, les propriétaires auront recours à une entreprise spécialisée de leur choix ou pourront réaliser les travaux par eux-mêmes

### **POUR BIEN SE RACCORDER :**

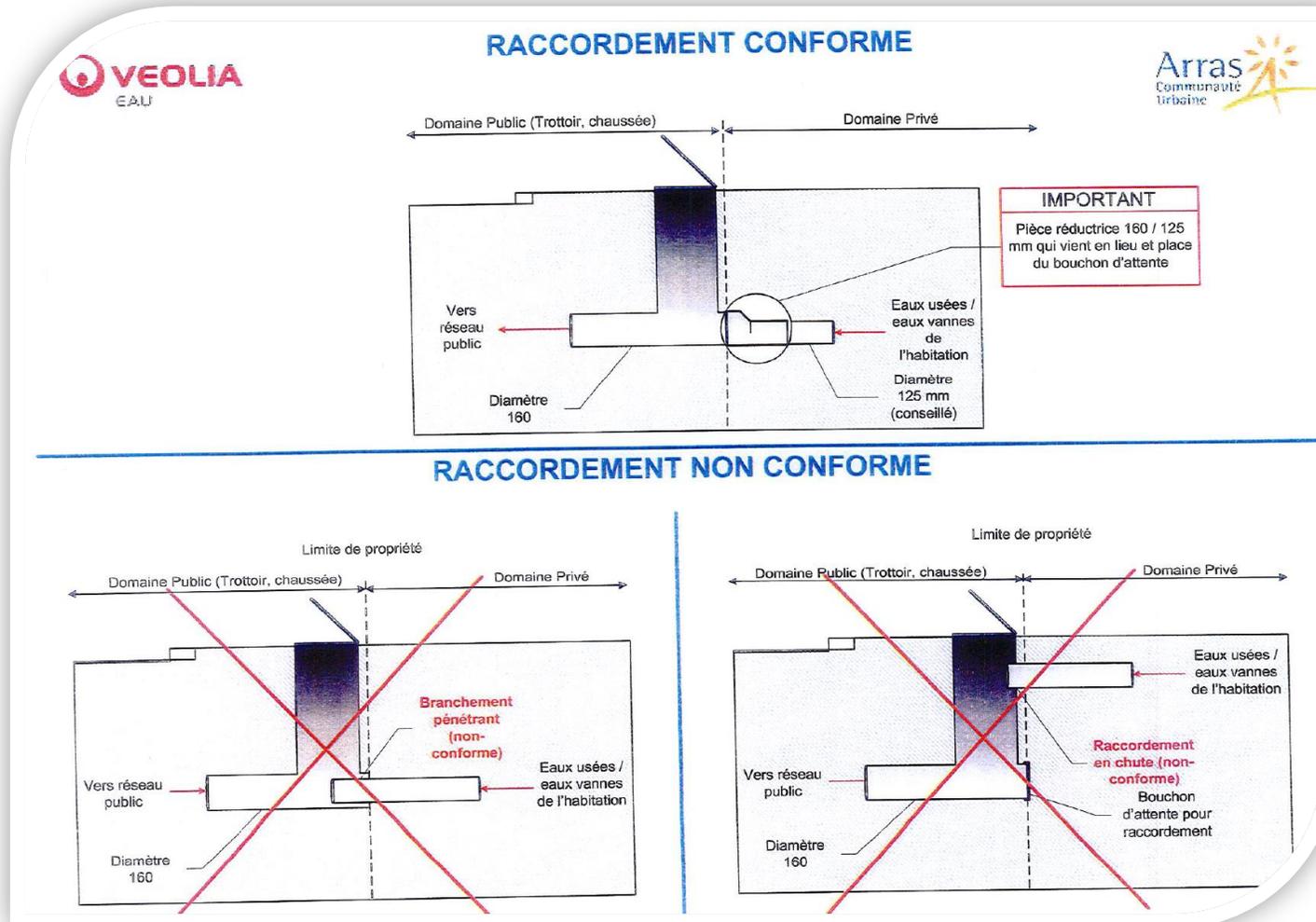
**Une règle : bien séparer les eaux usées des eaux pluviales.**

De la qualité de vos raccordements dépendent à la fois votre confort et l'efficacité de tout le système de récupération et de traitement des eaux résiduaires.



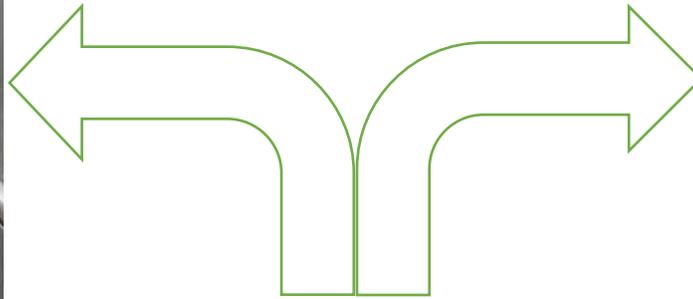
## II) Présentation de la tranche de travaux 2024 / 2025

- Impacts aux usagers – travaux en domaine privé (2/3)

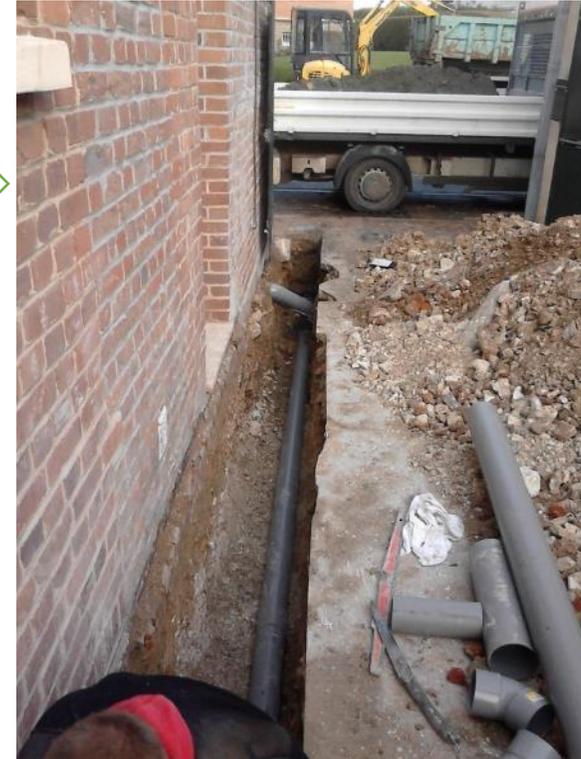


## II) Présentation de la tranche de travaux 2024 / 2025

- *Impacts aux usagers – travaux en domaine privé (3/3)*



Exemple de travaux en  
domaine privé



- ❑ Une fois les travaux en domaine privé terminés, prendre impérativement contact avec la Société des Eaux du Grand Arras – VEOLIA (03.21.22.77.42) qui vérifiera la conformité du branchement, délivrera le certificat de conformité et récupérera, le cas échéant, le double des factures acquittées pour instruction par la Communauté Urbaine d'Arras avant versement de la subvention dans le trimestre.

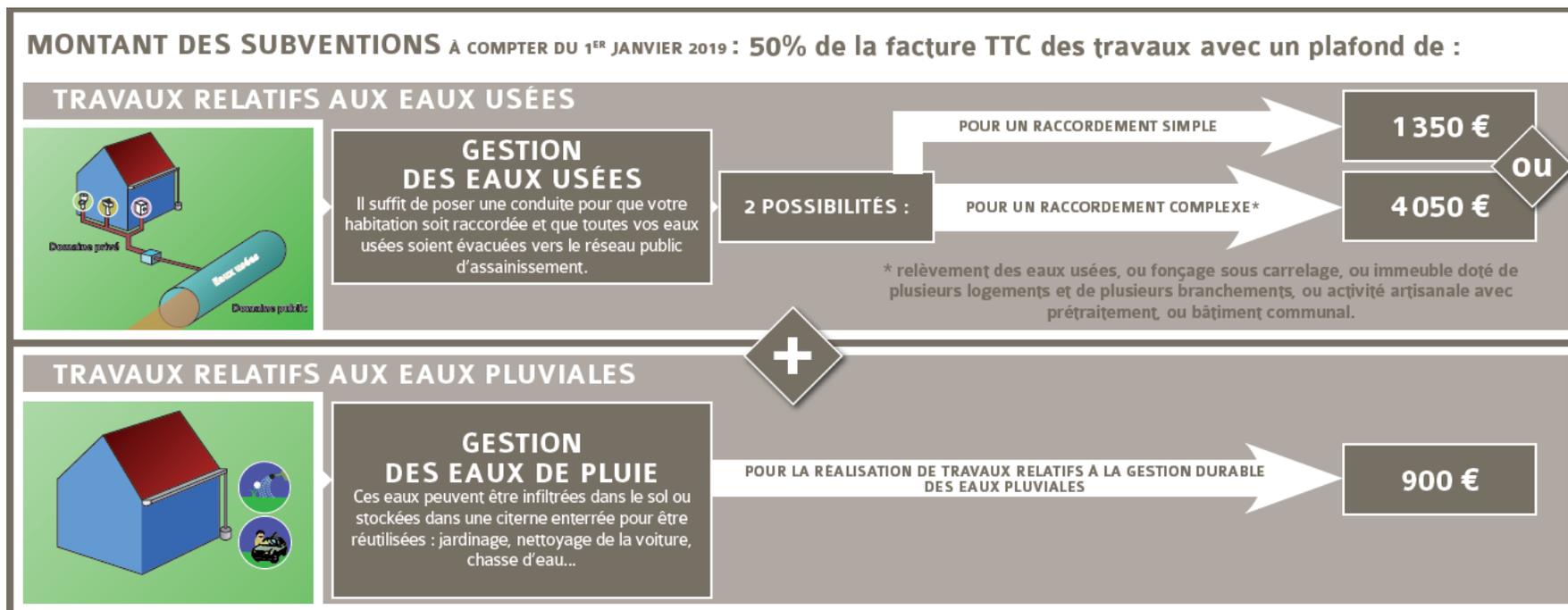
## II) Présentation de la tranche de travaux 2024 / 2025

- Impacts aux usagers – aides financières pour travaux en domaine privé



Etablissement public du Ministère chargé du développement durable

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie revoit actuellement son programme global de subvention. La Communauté Urbaine d'Arras vous informera des nouvelles modalités dès qu'elle en aura connaissance. Ci-dessous les modalités en vigueur jusqu'au 31 décembre 2024.



Ces modalités d'aides financières, fixées par l'Agence de l'Eau Artois – Picardie sont susceptibles d'évoluer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## II) Présentation de la tranche de travaux 2024 / 2025

- **Impacts aux usagers – évolution de la facture d'eau et d'assainissement**

### Principe général :

Les services d'eau et d'assainissement sont financés par des redevances pour service rendu.

➔ Une part « assainissement collectif », proportionnelle à la consommation d'eau potable des usagers, apparaîtra donc sur les factures d'eau

### Comparaison entre factures types 90 et 120 m<sup>3</sup> en assainissement collectif et non-collectif au 1<sup>er</sup> janvier 2024

	Evolution de votre facture type eau potable / assainissement (au 1er janvier 2024)	
	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	ASSAINISSEMENT COLLECTIF
Facture type 90 m <sup>3</sup>	185,88 €	448,30 €
Facture type 120 m <sup>3</sup>	252,16 €	599,81 €

Fin des travaux d'assainissement + 2 ans = évolution de la facture d'eau des usagers indépendamment que l'habitation soit raccordée ou non.

### Données 2022 :

Prix de l'eau CUA (AC) :  
4,56 € TTC / m<sup>3</sup>

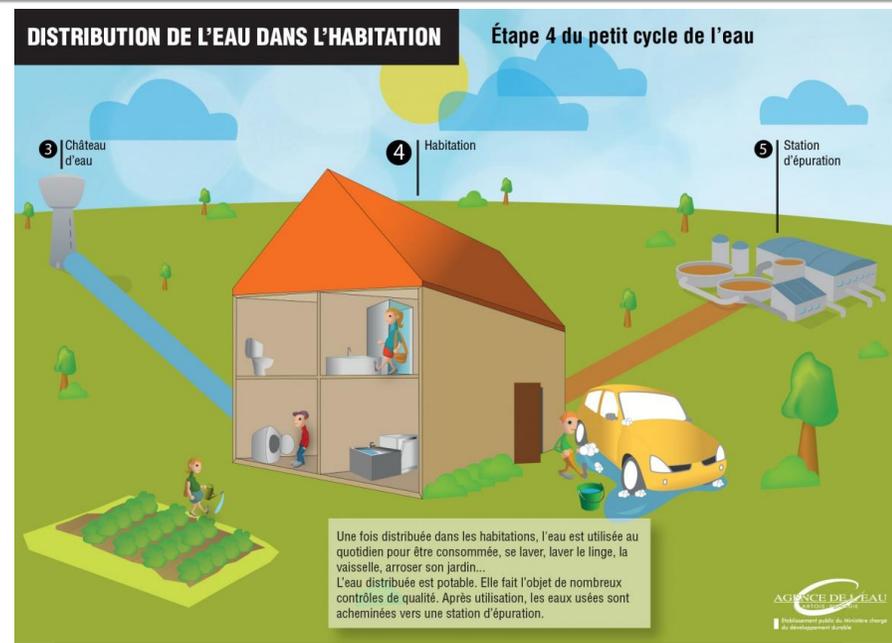
Prix de l'eau moyen sur le bassin Artois-Picardie :  
4,73 € TTC / m<sup>3</sup>

## II) Présentation de la tranche de travaux 2024 / 2025

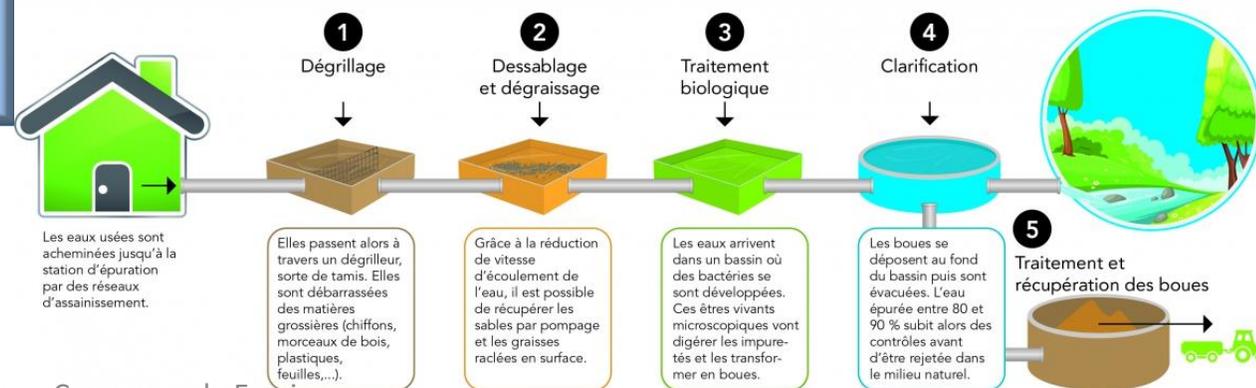
- Quels services sont compris dans l'évolution de votre facture d'eau et d'assainissement et comment fonctionne le service de l'assainissement collectif ?

### Le service de l'assainissement collectif comprend notamment :

- L'exploitation des réseaux (curage, pompage, surveillance)
- L'exploitation des stations d'épuration pour le traitement des eaux usées
- Le contrôle régulier et réglementaire de la qualité du traitement des eaux usées
- L'extension des réseaux d'assainissement (comme ici à Ecurie)
- Le renouvellement des réseaux d'assainissement vieillissant
- Le renouvellement, les extensions ou nouvelles constructions de stations d'épuration



### 5 ÉTAPES POUR ÉPURER LES EAUX USÉES



Fonctionnement  
des réseaux



Fonctionnement de la  
station d'épuration



# Illustration des conséquences des rejets de lingettes dans les toilettes





MERCI DE VOTRE  
ATTENTION